

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
0413310222

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET/ M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD 28 - Châteaurenard - Aménagement du carrefour du futur lycée - Convention
d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la construction du futur lycée de Châteaurenard, à la sortie de la ville, direction Noves, sur la RD 28, un réaménagement d'un carrefour en T, au droit de l'avenue Jean Mermoz et de la RD 28, entre le PR 9+500 et le PR 10+500, s'est avéré nécessaire afin de sécuriser et de faciliter l'accès à l'établissement scolaire.

Le panneau d'agglomération sera déplacé, incluant ainsi les travaux dans le périmètre de l'agglomération et aura pour effet de réduire la vitesse autorisée à 50 km/h aux abords du futur établissement.

Cet aménagement a fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Terre de Provence Agglomération en date du 5 avril 2019.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilités du Département et de la Commune, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

Ce rapport de principe est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

